

INNOV.DOC

La Lettre d'Information du Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation
Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque

n°20 – Mai 2003

EDITORIAL

Welfare Mix

Avec la déstabilisation de la société salariale, le risque vieillesse doit être redéfini. Le financement des retraites sera-t-il assuré grâce à un allongement de la vie au travail et de la cotisation, ou les fonds de pensions prendront-ils le relais de l'Etat qui a failli dans son rôle d'actionnaire public, ou les deux à la fois par dosage négocié ? Le fait est que le système des retraites se métamorphose.

La promotion des fonds de pension « à la française » est en phase avec les recommandations de la Banque mondiale, inspirées du modèle néo-libéral d'assurance privée, s'éloignant à grands pas du modèle de protection publique et obligatoire. Mais l'atonie boursière empêche momentanément la pleine réintroduction de la logique de marché à l'intérieur même des mécanismes de protection associés au salaire, cela en faisant directement dépendre un élément du revenu du travail, et donc une fraction des retraites, de la rentabilité des placements sur le marché des capitaux (1).

La subordination du social à l'économique implique « fatalement » un nouveau partage du social entre le secteur public et le secteur privé faisant intervenir quatre catégories d'acteurs : la famille, le marché, l'entreprise, et l'Etat, ce qui modifie les termes de l'échange social. Ce nouveau partage de responsabilités est à l'origine de la définition du concept de Welfare Mix qui est la traduction directe des mutations économiques et sociales d'un modèle de société répondant à une logique économiciste et qui fait de l'entrepreneuriat le fondement de la cohésion sociale et de l'efficacité un principe de justice (J. RAWLS).

(1) A. Goguel d'Allondans, *Les fonds de pension en France*, Innoval-L'Harmattan, 2000.

SOMMAIRE

∂ *Au Carrefour des Rencontres* 2-4

- Séminaires « Économie et Innovation »
- Ateliers d'Innovations
- La "Toile" du Lab.RII, la recherche en réseaux

∂ *La Recherche en Marche* 5-6

- Publications & communications
- Ressources humaines

∂ *INNOVATIONS – Edition* 6-7

- collection « Economie et Innovation » Innoval-L'Harmattan


∂ *Le Centre « Recherche Universitaire et Études Économiques »* 7-8

∂ *Le Point sur...* 8-11

- Mogni ALI : Mesurer le développement : toujours des impasses
- Blandine LAPERCHE : L'innovation : avec ou sans brevet ?

∂ *Les Rendez-Vous du Lab. RII* 12

- Appels à contributions :
 - « Valorisation de la recherche militaire et cycles économiques »
 - « Colloque international J.K. Galbraith »

 INNOV.DOC est imprimé sur papier recyclé

Directeur de la publication : Dimitri Uzunidis • Rédactrices : Sophie Boutillier et Blandine Laperche

Le Laboratoire "Redéploiement Industriel et Innovation" est dirigé par Dimitri Uzunidis.

Sophie Boutillier dirige l'équipe "Travail et Capital" et Blandine Laperche, l'équipe "Firmes et Innovation"

Il bénéficie des services scientifiques de la Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme, de l'Université du Littoral.

Prix : 3 euros • Abonnement annuel : 7,5 euros (France) ou 12 euros (étranger)

ISSN 1285-0837 • Publication paraissant en janvier, mai et septembre

Université du Littoral Côte d'Opale – Maison de la Recherche – 21, quai de la Citadelle – 59140 DUNKERQUE
téléphone : 03.28.23.71.34, 03.28.23.71.35 ou 03.28.23.71.47 – fax : 03.28.23.71.43 – email : labrii@univ-littoral.fr
<http://www-heb.univ-littoral.fr/rii>

Au Carrefour des Rencontres

Séminaires

« Économie et Innovation »

o *L'entrepreneur fait la concurrence (28 février 2003)*

L'entrepreneur chez Schumpeter est une fonction, mais aussi un agent. Comment faire la part des choses ? **F. Dannequin** soutient que Schumpeter reprend certaines idées de Weber pour créer son idéal-type d'entrepreneur. Puis, dans un environnement « imparfait » apporte de l'eau au moulin de l'économie idéale de Walras et pense tarir toutes les sources de pertinence de la science de Marx. Mais cette fonction-agent, motrice du changement social, sombre dans les Abîmes de la dynamique des structures.

o *Economie politique, discours et décision (28 mars 2003)*

Manier le « circuit économique »... Si le i (ou le τ) augmente le I devient coûteux, l'assainissement déplace des K et le L vers la modernité... A moins que ce ne soit pas l'inverse : le i (ou le τ) faible provoque la surchauffe de l'économie, la demande ne répondant pas, l'inflation nous ronge. Et si la hausse des i génère l'inflation et déficits ? Les blocages de l'accumulation révélés, pointant la stratification sociale, la répartition des revenus et l'incertitude, le discours économique s'adapte et les décideurs naviguent à vue dans le monde lisse du keynesiano-libéralisme. Pour **D. Uzunidis** (parlant des théories du marché politique et de l'information), le marketing politique se sert du « circuit » pour émettre des signaux intelligibles par les clientèles électorales dont la réactivité permet de qualifier le régime de plus ou moins démocratique.

o *Raison militaire, logiques d'innovation (11 avril 2003)*

L'histoire, la politique, la sociologie sont 3 disciplines indispensables pour appréhender correctement et analyser les rapports économiques entre la « raison militaire » et les logiques de production et d'achat d'armements nouveaux. L'Europe suit une politique d'accumulation créatrice d'innovations incrémentales ; les Etats-Unis, par cycles rapprochés, renouvellent leur base industrielle et technologique de défense selon le principe de « destruction créatrice ». Pour **M.A. Bailly**, la perception de la menace et du risque conjuguée avec une volonté de suprématie sur l'échiquier économique et politique mondial expliquent la vision américaine de l'innovation militaire et militaro-civile. Exemple, le système d'armements du bouclier anti-missile producteur de nouvelles technologies d'information à buts expressément lucratifs.

o *L'analyse économique de l'entrepreneur (2 mai 2003)*

Lorsque l'économiste observe le phénomène « entrepreneur », il a plus tendance à se focaliser sur son action, ses motivations, son résultat que sur le contexte qui crée (ou non) les conditions de son apparition et de la mise en œuvre du processus de création d'une entreprise. Créer une entreprise aujourd'hui est un acte qui s'inscrit dans un environnement poreux soumis à la puissance de deux forces contradictoires : la déconcentration de la formation de la valeur, la centralisation de la décision économique, publique et privée. **N. Mudard** soutient que la localisation (la « proximité » des ressources, la palpabilité des « réseaux ») est pour les entrepreneurs un paramètre de premier ordre qui masque la dynamique de mutation des milieux économiques autrefois à la pointe de l'industrialisation.

Ateliers d'Innovations

o *Tables rondes « Management de l'innovation » (23/24 janvier 2003)*

36 intervenants, 160 participants de plusieurs pays... Quelles leçons peut-on en tirer ?

► *Atelier n°1 : dynamiques et histoires d'innovation*

Le progrès technique a ceci de paradoxal : il fait intrinsèquement partie de la nature humaine, pourtant hier comme aujourd'hui, il effraie les économistes (qui ont tardé à l'endogénéiser), les sociologues (pour qui il crée des dyschronies), les psychologues (l'homme perd ses repères), et même les artistes (qui pressentent une perte d'humanité)... seuls quelques entrepreneurs de légende l'ont apprivoisé. Mais aujourd'hui, les économistes de la croissance endogène se rassurent en s'adressant aux institutions. Quelle est la meilleure institution possible pour que mille projets innovants fleurissent ?

► *Atelier n°2 : l'entrepreneur, le financier, le milieu*

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication transforment l'entreprise, mais aussi l'entrepreneur et le milieu. Celui-ci doit être aménagé pour favoriser l'éclosion d'activités à fort contenu en connaissances. L'Etat, en créant des institutions nouvelles (centres d'incubation) fait la courte échelle à l'entrepreneur innovateur, moteur du capitalisme... Pourtant, de nouvelles valeurs s'avèrent nécessaires pour rendre la firme plus apte à affronter (de l'intérieur) le changement qu'elle contribue à créer. Stressée par l'objectif du profit, l'entreprise en oublie souvent les salariés qui la composent, quelle que soit leur place dans la hiérarchie.

► *Atelier n°3 : management intra-muros de l'innovation*

L'entreprise, en particulier la PME voire la TPE, est source d'innovations en créant de nouveaux produits. Cela dit trois questions se posent : la réaction du marché ? l'organisation de l'entreprise ? les moyens de financement ? Les start up sont en première ligne puisque les produits nouveaux qu'elles offrent n'ont généralement pas de précédents. Mais, leur offre n'est pas forcément un produit révolutionnaire, il peut s'agir d'un service. Or, pour le commerce, les économistes ont bien du mal à parler d'innovation bien qu'il ait été transformé par l'internet. L'innovation est en revanche plus parlante quand elle prend la forme d'articles de sport dans une société où le loisir a été érigé en idéal.

► *Atelier n°4 : puissance des firmes et réseaux d'innovation*

Certes, la PME est innovatrice, mais elle ne fait pas valoir la puissance de la grande entreprise, généralement une multinationale. Celle-ci tisse sa toile sur l'ensemble de la planète pour trouver les ressources dont elle a besoin, surtout de la main-d'œuvre de plus en plus qualifiée, voire hautement qualifiée dans les pays industrialisés comme dans ceux en développement. Pour affronter la concurrence, la grande entreprise peut être amenée à conclure des alliances avec d'autres firmes ou encore des partenariats innovants. L'innovation cependant est multiforme, et ne se réduit ni au produit, ni à l'organisation, ni à la technique, elle peut être aussi financière, par la titrisation.

► *Atelier n°5 : système industriel de défense et système national d'innovation*

La défense ne constitue pas un monde à part de l'industrie, car nombre d'innovations technologiques en sont issues plus ou moins directement. Le concept de « grappe d'entreprises » permet précisément de mettre en évidence cette symbiose. Sous couvert de renforcer la sécurité nationale, des budgets impressionnants sont engloutis par les entreprises de ce secteur. Dans cette course à la puissance, les Etats-Unis distancent largement tous les autres pays en lançant de nouveaux programmes militaires à répétition, dont le dernier, le *Balistic Missile Defence System*. Mais, n'allez pas croire que la question du financement ne se pose pas... car l'Etat est aussi confronté à des contraintes d'un genre nouveau, libéralisation économique oblige !

► *Atelier n°6 : appropriation et propriété des connaissances*

Si l'innovation a bien été identifiée comme le moteur du capitalisme, se pose la question de sa protection. Or, s'il est manifeste que l'innovation existe parce qu'elle (ou pour qu'elle) se diffuse, d'un autre côté l'inventeur doit être protégé et rémunéré à sa juste valeur. Le brevet constitue-t-il dans ces conditions le moyen le plus efficace pour protéger l'inventeur ? Celui-ci doit-il exploiter lui-même son brevet ? doit-il au contraire le vendre à une entreprise ? De multiples possibilités sont envisageables en matière de montages financiers pour exploiter le brevet. L'innovation cependant ne se décrète pas, l'entreprise doit être constamment en éveil, et

consacre des moyens importants pour scruter le marché mettant à contribution l'ensemble de ses salariés.

o *L'esprit d'entreprise dans le Nord/Pas-de-Calais, Stéphane Caplier, CRETIVALLEE (11 février 2003)*

Le Nord/Pas-de-Calais est la lanterne rouge française en termes de création d'entreprises. Pays de grandes entreprises et d'une culture salariale plus que centenaire, la région est confrontée à un problème de reconversion de grande ampleur par l'entrepreneuriat. Dans cette région, l'entrepreneur a peut-être plus qu'ailleurs une mauvaise réputation. Créer son entreprise, c'est passer de l'« autre côté », celui des puissants. Mais, le boulanger, le menuisier, le coiffeur, la mercière... en devenant patrons, ont-ils trahi leur classe ? Certes non ! Les petites entreprises répondent à une demande manifeste. Alors comment susciter des « vocations » ? Comment former les gens à l'esprit de compétition et d'initiative et les soustraire au fatalisme et à la jalousie ?

o *Propriété industrielle et valorisation de la recherche Cécile Hugo, INPI (11 mars 2003)*

Cécile Hugo, déléguée régionale de l'Institut National de la Propriété Industrielle à Lille, a rapporté sur la liaison entre prévention de la propriété industrielle et recherche dès le démarrage des programmes universitaires. La consultation des brevets permet d'estimer la validité de la piste de recherche et de réduire le temps et les coûts. Dans le cas de partenariat avec d'autres laboratoires ou avec des entreprises, il faut préciser très rigoureusement le sort des résultats de recherche futurs et veiller à la confidentialité. En aval bien sûr, les brevets déposés peuvent être une source de rémunération. Le slogan de l'INPI, « Grandir avec la propriété industrielle », est révélateur des transferts de ressources universitaires vers les secteurs concurrentiels.

La "Toile" du Lab. RII, la recherche en réseaux

o *Colloque « Femmes et travail en Europe », CICC, Lab.RII, Université de Cergy Pontoise, Cergy, 20-21/03/2003*

Les femmes au bord de la crise de nerfs. Tel pourrait être le titre du colloque « femmes et travail en Europe » qui a réuni 24 intervenants venus de différents horizons et de plusieurs pays (France, Allemagne, Roumanie, Finlande, etc.). Depuis le XIXème siècle, les femmes ont conquis au prix d'âpres combats des droits : droit à la citoyenneté, droit au travail, droit à l'éducation, droit à la contraception... En ce début de XXIème siècle, quels enseignements tirer ? Des progrès significatifs ont-ils été réalisés ?

Pour les économistes, le travail des femmes a commencé à prendre de l'ampleur avec l'expansion du salariat, nourri par le développement de l'industrie manufacturière, mais surtout des services. Pourtant, depuis toujours, les femmes ont occupé dans la vie économi-

que une place de tout premier plan, mais souvent officieuse, dans l'industrie, l'artisanat, les travaux des champs... Mais, elles n'apparaissent clairement dans les statistiques qu'à partir du moment où elles deviennent des salariées. La situation d'aujourd'hui fait figure de paradis. Armées de diplômes, elles ont conquis des postes de haut niveau dans l'entreprise, à l'université, dans la politique ou encore dans la haute administration. L'Etat, tout attentionné, a même pris en charge leurs enfants : crèche, école maternelle, congés de maternité et de paternité, allocation parentale d'éducation, etc. Mais, tout n'est pas aussi idyllique. Les femmes restent minoritaires aux postes de responsabilité. Si elles réussissent mieux leur scolarité que les hommes, elles ne parviennent pas toujours à convertir cet acquis en emploi. Par exemple, elles ne représentent que 30% des chercheurs. Le nombre d'enfants est inversement proportionnel au niveau du diplôme. Et, pour celles qui réussissent à s'en sortir, c'est au prix d'une complexe organisation familiale et personnelle.

Heureusement, le progrès technique leur apporte maints objets pour leur simplifier la vie : téléphone portable, produits surgelés, lave-linge et lave-vaisselle. Avec le téléphone portable, la mère maintient le lien avec ses enfants à partir de son lieu de travail. Ça rassure ! ça déculpabilise ! Se déculpabiliser parce qu'on laisse les enfants à la garderie, qu'on arrive toujours en retard. Aussi, faut-il s'étonner que les femmes les moins qualifiées abandonnent l'usine ou le bureau pour les enfants, même si elles y perdent leur autonomie ?

Signe de la détresse des femmes, les magazines féminins se penchent sur leurs maux : produits de régime, antidépresseurs, recettes de cuisine et comment rester belle en toutes circonstances. De salariées à consommatrices, oui décidément le capitalisme a su tirer profit des luttes des femmes... Et, les hommes dans tout ça ?

o **Forum universitaire francophone, Iasi (Roumanie), 26-29/03/2003**

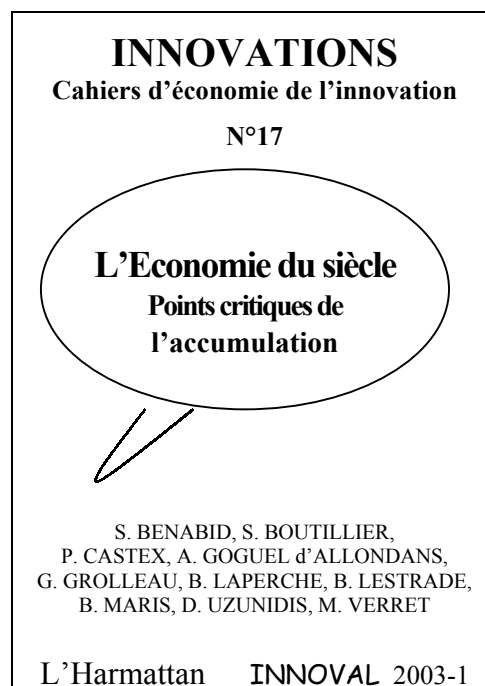
Une centaine d'universitaires et de spécialistes de l'enseignement supérieur se sont donnés rendez-vous à l'université Alexandru Ioan Cuza à Iasi dans le nord-est de la Roumanie. Cette petite bourgade, qui compte pas moins de 130 églises et monastères, est un creuset culturel historique. L'université de Iasi a été fondée en 1860. Elle est la première de Roumanie, avant Bucarest. Le Centre culturel français y est également bien implanté, au cœur du centre universitaire de la ville. Cette manifestation se déroulait aussi sous la tutelle de l'Agence Universitaire de la Francophonie, qui est très active en Roumanie, mais aussi dans l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale (les PECO). La présence culturelle française est également le reflet de son poids économique puisque les entreprises françaises arrivent en tête parmi les investisseurs étrangers.

Depuis 1989, le pays s'est ouvert à l'économie de marché. Les relations de coopération universitaire entre la Roumanie et la France se sont intensifiées : des diplômes communs sont créés, des universitaires français enseignent dans les universités roumaines et inversement, des flux d'étudiants circulent dans les deux

sens. **Sophie Boutillier** et **Marc Richevaux** ont participé à de nombreuses conférences organisées à la fois pour faire le bilan (largement positif) des expériences en matière de recherche et d'enseignement en cours, mais aussi (et surtout) pour faire des projets d'avenir. Encore en grande partie dépendante de l'agriculture, l'économie roumaine a bien du chemin à parcourir pour être acceptée dans l'Union européenne, objectif qu'elle s'est fixé. Le Lab.RII a déjà conclu plusieurs accords de recherche et d'échange avec les universités de Bucarest, de Targoviste et de Iasi (économie industrielle et du travail, politique économique, socio-économie de l'innovation, etc.) ; co-publications, co-direction de thèses, etc.), et entend les étendre à la Bulgarie et à la Hongrie.

o **Séminaires « Formes d'entrepreneuriat aujourd'hui », Centre Walras, Lyon ; IUT de St Etienne, 7/04/2003**

La création d'entreprise est la forme originelle de l'innovation. La nouvelle combinaison de ressources productives – l'innovation – est initiée dans ce cas par la valorisation des ressources individuelles de production composées de capitaux (pour l'investissement et le fonctionnement) ; de connaissances, d'informations, de compétences (pour le choix et la décision) ; de réseaux de relations sociales (pour le financement, l'association, la réalisation du cycle, la couverture du risque). Pour **Dimitri Uzunidis**, l'entrepreneur, défini par les rapports de propriété et d'autorité exercés au sein d'une entité de production et d'un centre de profit, est avant tout une fonction. Dans le capitalisme centralisé actuel, son utilité économique est mesurée par la mise en cohérence des espaces financiers des grandes entreprises, par la réactivation des tissus micro-sociaux locaux, par l'allègement ponctuel de la charge que représentent le chômage, l'inactivité et la précarité.



La Recherche en marche

Publications & Communications

Janvier – Mai 2003

- * BAILLY M.A., Le projet américain de bouclier anti-missile, un moyen de financement à long terme des études ou recherches fondamentales (R), des technologies (T) et des développements (D), Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * BOUTILLIER S., Economie et écologie : débats sur leurs rapports contradictoires, *Document de travail*, n°64, Lab.RII, ULCO, 04/2003.
- * BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., L'utilité marginale de l'entrepreneur, in *Analyse des Revues*, La Documentation Française, CD Rom, Paris, 2003.
- * BOUTILLIER S., Femmes et création, Colloque *Femmes et travail en Europe*, CICC-UCP, Lab.RII-ULCO, Cergy-Pontoise, 20-21/03/2003.
- * BOUTILLIER S., L'économiste et l'innovation, quelques points de repère, *Tables rondes Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * CHAIX J-L., Veille interne, veille externe, référentiel et appropriation des connaissances par l'organisation, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * CORNU M., Les nouveaux dispositifs d'émergence des entreprises, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * DANNEQUIN F., La politique chez Schumpeter, *L'économie politique*, n°17, janvier 2003, Paris.
- * GHARBI J., Le management par les valeurs, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003
- * GOGUEL d'ALLONDANS A., Vieillesse de la population et créativité sociale, in *Analyse des Revues*, La Documentation Française, CDRom, Paris, 2003.
- * GOGUEL d'ALLONDANS A., *L'exclusion sociale, les métamorphoses d'un concept (1960-2000)*, col. « Economie et Innovation », INNOVAL-L'Harmattan, 2003.
- * HALLOUL R., Les alliances stratégiques, un outil de gestion de l'innovation, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * LAPERCHE B., L'accès des femmes à l'enseignement supérieur et aux carrières universitaires, une étude comparative européenne, Colloque *Femmes et travail en Europe*, CICC-UCP, Lab.RII-ULCO, Cergy-Pontoise, 20-21/03/2003.
- * LAPERCHE B., Le brevet et la nouvelle économie industrielle, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * LAPERCHE B., Brevet, Gène et Logiciel, Débats en Europe et aux Etats-Unis, *Document de travail*, n°62, Lab.RII, ULCO, 03/2003.
- * LAPERCHE B., UZUNIDIS D., Etatisme et marchandisation du service public. Le cadre d'une régulation keynésiano-libérale, *Document de travail*, n°63, Lab.RII, ULCO, 03/2003.
- * MERHI Y., Publicité, Provocation, Ethique, *Document de travail*, n°60, Lab.RII, ULCO, 01/2003.
- * MULLER M., Brevets et marques comme actifs stratégiques, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * RICHEVAUX M., Innovation dans l'organisation de la production et droit des travailleurs, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * RICHEVAUX M., PHILIP M., Doctrines économiques et législation, l'évolution des lois françaises et européennes contre les harcèlements et les discriminations, Colloque *Femmes et travail en Europe*, CICC-UCP, Lab.RII-ULCO, Cergy-Pontoise, 20-21/03/2003.
- * UZUNIDIS D., BOUTILLIER S., L'Etat, les entrepreneurs et la mondialisation, in M. Van Cromphaut, *L'Etat à l'ère de la mondialisation*, col. « Economie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, Paris, 2003.
- * UZUNIDIS D., Grappe d'entreprise et systèmes nationaux d'innovation, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * UZUNIDIS D., La femme et l'industriel, à propos des rapports entre combats féministes et évolution économique, Colloque *Femmes et travail en Europe*, CICC-UCP, Lab.RII-ULCO, Cergy-Pontoise, 20-21/03/2003.
- * UZUNIDIS D., La naturaleza financiera y economica de las transnacionales y el ordenamiento juridico global, *Alternativas Sur*, vol.I, n°2, 2002, Madrid.
- * UZUNIDIS D., Care sunt mizele pentru forta de munca din Europa?, *Economistul*, n°1295, Bucarest, février 2003.
- * UZUNIDIS D., Pourquoi et comment des entrepreneurs réussissent et échouent ?, Séminaire Centre Walras, Lyon, 8/04/2003.
- * VOLPI R., Intégrer les externalités, l'entreprise face au changement, Tables rondes *Management de l'innovation*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 23-24/01/2003.
- * VOLPI R., *Le modèle italien et sa diffusion. Mille ans de destruction créatrice*, *Document de travail*, n°61, Lab.RII, ULCO, 02/2003.
- * WAILLY J-M., Les grandes phases du travail des femmes dans l'industrie en France, Colloque *Femmes et travail en Europe*, CICC-UCP, Lab.RII-ULCO, Cergy-Pontoise, 20-21/03/2003.

Ressources Humaines

Fabrice FORT, spécialiste en gestion des associations, et Serge LE ROUX, économiste de l'entreprise et du travail, intègrent l'équipe « Travail et Capital ». Le Lab.RII accueille aussi trois jeunes chercheurs rou-

mains : *Maria TOMA* prépare une thèse en sciences économiques sur les flux financiers intra-entreprises, *Anisoara DUICA* sur la gestion d'entreprises nouvellement privatisées, *Mihail Sorin COSNEANU* sur la

création d'entreprises dans une économie en transition. Dans le cadre du programme « Entrepreneuriat et reconversion », *Badi MELIANI*, stagiaire, a rejoint l'équipe « Travail et Capital ».

INNOVATIONS – Edition

Collection « Economie et Innovation »

✓ Dieter HILLAIRET

Economie du sport et entrepreneuriat, série Cours Principaux, col. « Économie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, Paris, 2003.

L'économie du sport est un champ d'étude récent dans les sciences sociales et économiques. Jusqu'à présent, l'analyse portait principalement sur le comportement des grands et des médiatiques (le *big sports business*), tels les grandes entreprises (production et commerce), l'Etat et les institutions internationales (CIO, fédérations...), les médias, les stars et les clubs vedettes du sport pro, les ménages... et finalement peu sur les « petits » acteurs, tels les petites et très petites entreprises ou encore les travailleurs indépendants (le *small sports business*).

L'auteur, tout en démontrant (dans la première partie de l'ouvrage) l'importance d'une économie du sport maximaliste centrée sur le profit, la croissance et la logique du marché, prouve que l'activité des petites structures et le phénomène entrepreneurial sont tous deux prépondérants. Il aborde (dans la deuxième partie) les principaux champs de l'entrepreneuriat à travers l'esprit d'entreprendre, l'impact et les caractéristiques des petites entreprises, le lancement d'activités nouvelles... mais aussi à travers l'analyse socio-économique de l'entrepreneur (traits de caractère, capital expérientiel, facteurs-clés de succès, typologies et profils des créateurs...).

✓ Alban GOGUEL D'ALLONDANS

L'exclusion sociale. Les métamorphoses d'un concept (1960-2000), col. « Économie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, Paris, 2003.

Derrière les mots pauvreté, précarité, exclusion, disqualification, désinsertion, désaffiliation sociale, itinérance, intellectuel précaire, inemployable... se cache l'impossibilité de proposer une définition stable et partagée d'un même phénomène. Les métamorphoses du concept d'exclusion sont au centre de la pensée sociale française contemporaine. La pauvreté et l'exclusion, en tant que faits sociaux, ne datent pas d'aujourd'hui. Si la terminologie a évolué c'est parce que la société s'est globalement enrichie, mais aussi parce que la perception du phénomène a changé. Dans une société aussi riche, comment tolérer la pauvreté ?

Le trouble du vocabulaire exprime le malaise face une promesse sociale trahie, celle de la modernité. L'Etat-providence, réducteur d'incertitudes, se révèle incapable d'endiguer la pauvreté sous toutes ses formes, laquelle a toujours existé. Seule la terminologie s'est modifiée dans le temps.

✓ Eric BIDEET

Corée du Sud, Economie sociale et société civile, col. « Économie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, 2003.

Pays parmi les plus pauvres de la planète au début des années 1960, la Corée du sud est devenue, en une trentaine d'années, une puissance économique de premier ordre. Dans le même temps, un des phénomènes sociaux les plus marquants à l'échelle mondiale a été la montée d'une société civile organisée et pesant de plus en plus sur les décisions politiques et économiques. Cette nouvelle forme de citoyenneté marque l'émergence d'un pouvoir citoyen à côté du pouvoir politique et du pouvoir économique. Dans la sphère économique, elle a consacré l'émergence d'un troisième pôle : le tiers-secteur, à côté des pôles public et marchand.

Quels sont la place, le rôle et les caractéristiques, de cette société civile dans le contexte économique sud-coréen ravagé par la récente crise économique et financière qui a frappé le pays ? L'auteur répond à cette question en puisant dans l'histoire politique sud-coréenne (une démocratisation très récente mettant un terme à une succession de régimes dictatoriaux autoritaires et répressifs) et dans certains aspects culturels propres à la Corée (une orientation sociale encore profondément marquée par la culture confucianiste).

✓ Daniel A. HOLLY

Les Nations Unies et la mondialisation, Pour une économie politique des organisations internationales, col. « Économie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, Paris, 2003.

Dès leur apparition dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les organisations internationales (le *Système des Nations Unies*) n'ont pas cessé d'intéresser les spécialistes et le grand public. Le rôle qu'on a voulu leur faire jouer, leurs succès comme leurs échecs ont rarement laissé les observateurs des relations internationales indifférents. Dans un monde marqué par l'intensification du procès de mondialisation et le resserrement des interdépendances, le regard se porte naturellement sur ces institutions (l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, l'UNESCO,...) chargées de promouvoir l'intérêt général. D'où la nécessité de les étudier pour dégager le sens de leur action.

Les questions liées à l'organisation et à l'évolution du système mondial sont au centre des analyses de cet ouvrage. Pour en saisir la portée réelle sur l'ensemble des activités et des interventions des organisations internationales dans le monde, il est essentiel de considérer ces activités et ces interventions comme une contribution à un effet d'ensemble, à un résultat global : la reproduction du système capitaliste mondial. Après les

interventions pour la promotion d'un Nouvel ordre économique international, durant les années de la « mondialisation » (1980-1990-2000), l'ONU se transforme pour mieux servir les intérêts des plus forts...

✓ **Renato DI RUZZA, Joseph HALEVI**
De l'Economie politique à l'Ergologie, Lettre aux amis, série Krisis, col. « Économie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, Paris, 2003.

Cet ouvrage s'adresse « aux amis », c'est-à-dire à tous ceux, économistes et non économistes, intellectuels et non intellectuels, chercheurs, étudiants et « honnêtes personnes » qui, malgré tout ce qu'ils entendent, se posent des questions sur la validité et la pertinence des discours économiques. Ils y liront la confirmation de leurs doutes.

Les économistes n'ont rien à dire sur la marche du monde, et les théories qu'ils utilisent sont bonnes à jeter aux orties : incohérentes, incapables de définir clairement les variables qui leur servent de fondement, ces théories ne sont là que pour alimenter une mythologie scientifique et pseudo-savante qui n'a d'autre objet que de fournir des justifications à certains comportements et à certaines pratiques. Il faut repenser l'économie politique sur de nouvelles bases épistémologiques, et l'ergologie peut être le point de départ de cette refondation, si, au lieu de prétendre à la rigueur, à la science, à la spécialisation, à la vérité, on admet l'inconfort, le flou, le dialogue entre les « disciplines » et avec les protagonistes des activités humaines, en un mot, si l'on mi-

lite pour « l'indiscipline ». C'est le propos que défendent, après 20 ans de discussions, d'illusions et de désillusions, les deux auteurs.

✓ **Michel VAN CROMPHAUT (éd.)**
L'Etat-nation à l'ère de la mondialisation, col. « Économie et Innovation », Innoval-L'Harmattan, Paris, 2003.

Quelle est la signification des concepts de souveraineté et de territorialité qui caractérisent les Etats-nations dès lors qu'ils sont contournés par la dynamique de la mondialisation ? De quelles marges de manœuvre les Etats disposent-ils encore réellement pour élaborer leur politique économique compte tenu des règles internationales du jeu économique, monétaire et financier ? Le libre-échange à l'échelle planétaire ne se traduit-il pas par l'effacement progressif des Etats ?

Débordés par des flux divers et contraints de composer avec des dispositifs de régulation plus larges, les Etats-nations voient aussi leur pertinence mise en cause en tant que forme d'organisation politique. Les défis qui sont actuellement posés par la mondialisation ne doivent-ils pas les pousser à revoir leur forme traditionnelle ? Ces questions d'actualité, complexes et controversées nous concernent tous et doivent nous inviter à une réflexion politique sur la question de l'Etat.

Ce livre apporte les éclairages de personnalités aux compétences, aux formations, aux sensibilités et aux origines géographiques différentes.

Centre "Recherche Universitaire et Études Économiques"

La RUEE vers les affaires

o Management de l'innovation

Après les Tables Rondes (23-24 janvier 2003), le programme « Management de l'innovation » se poursuit avec l'organisation de séminaires, de publications, d'échanges, d'actions de mobilité et de sensibilisation. Le programme bénéficie du concours des institutions suivantes :

- **Mission Scientifique du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche**
- **Institut Universitaire International du Luxembourg**
- **Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais**
- **Conseil Général du Nord**
- **Programme Local d'Innovation et Programme Régional d'Innovation**
- **Incubateur "Management Interdisciplinaire du Transfert de l'Innovation"**
- **Université du Littoral Côte d'Opale**
- **Communauté Urbaine de Dunkerque**

Responsables : Blandine Laperche, Jean-Lin Chaix
email : ruee@univ-littoral.fr

o Séminaire du Pôle régional de l'entrepreneuriat Ecole Centrale de Lille 29 janvier 2003

Le pôle régional de l'entrepreneuriat regroupe des équipes de recherche de la région du Nord/Pas-de-Calais spécialistes du sujet. L'objectif est à la fois d'évaluer le potentiel entrepreneurial de cette région sachant

que le dynamisme d'une économie est proportionnel au taux de création d'entreprise mais aussi de construire un schéma théorique. Les enjeux théoriques sont en effet fondamentaux car il importe avant tout de remplacer le phénomène entrepreneurial dans le cadre global de la dynamique du capitalisme. Le Centre RUEE (OERD)-Lab.RII développe un schéma d'analyse à partir de l'observation de certaines régions touchées par la crise de la grande industrie.

Responsable : Sophie Boutillier
email : ruee@univ-littoral.fr

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA REGION DUNKERQUOISE (OERD)

Après notre séparation avec O. Coppin, Mme **Jeanne-Marie WAILLY** prend la direction de l'OERD. Nous lui souhaitons une très bonne réussite.

- Deux grands programmes en cours :

 - a) « L'entrepreneuriat dans un contexte socio-économique en reconversion »
 - b) « Installations classées et risques industriels »

o Nouvelles d'Innovations

La collection « Economie et Innovation » et la revue *Innovations, Cahiers d'Economie de l'Innovation*

avaient leurs enseignes au Salon du Livre (mars 2003). Un rendez-vous de taille qui a permis de présenter des auteurs et en contrepartie d'avoir les impressions d'un public intrigué. Constat : les lecteurs suggèrent une plus large ouverture thématique et plus, et plus, de débats. Encourageant...

o **website :** <http://www-heb.univ-littoral.fr/rii>

En avril 2003, le seuil de 130 000 visites du site web du Lab.RII a été franchi. Le site créé et mis en ligne en novembre 1999 connaît un succès indéniable. Depuis juin 2001, près de 195 internautes par jour s'y connectent. Toute notre gratitude à la société InfoFacile et à son dirigeant **P. Rohart** qui, avec le concours du Centre RUEE et du Master Entrepreneuriat, a conçu et

améliore régulièrement le site. Un grand Merci aussi à **R. Bellais**, initiateur du projet, et à **M. Richevaux** et **N. Mudard** (Relations internationales et publiques) pour leurs efforts de communication.

o RUEE au salon EnviroNord

Le centre RUEE a présenté au salon professionnel de l'environnement pour les entreprises et les collectivités (Lille, 2-4 avril 2004) le potentiel du Lab.RII et de l'Observatoire (OERD) en matière d'ingénierie économique dans les métiers de l'environnement. J-M. Wailly, responsable de l'OERD, a exposé les méthodes d'organisation d'un « pôle alternatif » à Dunkerque.

Informations : Jeanne-Marie Wailly

email : ruee@univ-littoral.fr

Le Point sur...

Mesurer le développement : toujours des impasses

Mogni ALI

Le développement est désormais mesurable grâce aux nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis par les institutions internationales. En revanche, des limites et des impasses persistent encore et font appel à l'élaboration de nouveaux indicateurs. Comment définir et améliorer le « bien-être » ?

Les indicateurs traditionnels, mesure biaisée

Les indicateurs traditionnels sont aussi appelés indicateurs de croissance économique. Le produit intérieur brut (PIB) exprime les quantités des produits et des services créés par l'ensemble des entreprises nationales et étrangères qui se trouvent sur le territoire national pour un pays donné. Le PIB par tête est une fraction représentative de biens et de services produite par une personne dans les mêmes conditions que le PIB. Le produit national brut (PNB) est la production des biens et des services assurée par toutes les entreprises nationales qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays étudié. Le PNB par tête est une fraction représentative de biens et de services produits par une personne dans les mêmes conditions que le PNB.

Ces deux types d'indicateurs mesurent quantitativement la croissance économique en permettant de faire des comparaisons entre les nations. Le rôle important joué par les indicateurs traditionnels est triple : mesurer la croissance économique ; comparer les quantités produites par les entreprises dans chaque pays ; classer les pays entre eux.

Le calcul du PIB et PNB par tête, exprimé en parité de pouvoir d'achat ne résout que partiellement les problèmes d'écart entre valeur et entre réalités économiques. Cette méthode fait dépendre le taux de change du rapport entre les prix domestiques des différents pays. Elle repose sur la *loi du prix unique* que P.R.

Krugman et M. Obstfeld définissent comme étant la *loi du prix unique* sur les marchés compétitifs exempts de coûts de transport et de barrières officielles aux changes (droits et tarifs de douane, quotas...), des biens identiques vendus dans des pays différents doivent se vendre pour le même prix lorsque ces prix sont exprimés en une même monnaie.

Encore plus récent, le classement de la Banque Mondiale permet d'évaluer, de comparer et de classer les pays en fonction du revenu national brut par tête. On distingue ainsi en 2001, les pays à faible revenu (inférieur ou égal à 745\$, exemple : Burundi, Malawi, Sierra Leone...), les pays à revenu moyen (entre 746\$ et 2975\$, exemple : Mongolie, Inde, Comores, Ouzbékistan...), les pays à revenu moyennement élevé (entre 2976\$ et 9206\$, exemple : Pologne, Uruguay, Liban, Tunisie, Chine, Gabon...) et les pays à revenu élevé (supérieur ou égal à 9206\$, exemple : Koweït, Afrique du Sud, Autriche, Hong Kong, Canada...).

Le calcul quantitatif du PIB et du PNB par tête en parité de pouvoir d'achat facilite les comparaisons entre les pays. Mais, le classement des pays ainsi réalisé ne suffit pas, à lui seul, de confirmer qu'un pays est développé ou n'est pas développé. Comment peut-on expliquer la croissance du PIB et du PNB en relation avec le « bien-être » ? La quantité des biens et des services obtenue par un pays pendant une année ne détermine pas le niveau de développement atteint par ce pays durant cette même année parce qu'il faut d'autres indicateurs qui pourront mesurer la qualité de la vie. La satisfaction matérielle des besoins humains est nécessaire si le « bien-être » (la paix, la sécurité, la tranquillité, la santé...) des personnes est respecté puis amélioré. Par ailleurs, la production industrielle nationale peut induire des effets néfastes (pollution de l'air et de l'atmosphère provoquée par les gaz dégagés par les industries qui ont fabriqué ces biens ou par les voitures utilisées par les usagers) à la santé des personnes. Cette production industrielle nationale (voitures, vêtements,

cigarettes, alcool...) n'est pas toujours compatible avec le « *bien-être* » et le confort des citoyens.

De plus, ces indicateurs quantitatifs ne prennent pas en compte certaines activités appartenant, en majorité, au secteur informel parce que ces activités sont réalisées au niveau familial (l'autoconsommation) ou parce que la vente des biens qui en résultent ne passe pas forcément par le marché officiel (selon les règles de la fixation des prix et de la taxation). Ces limites justifient le développement de nouveaux indicateurs

L'indicateur du développement humain (IDH)

Les indicateurs qualitatifs qui suivent sont créés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'indicateur du développement humain (IDH) est créé en 1990. Deux indicateurs supplémentaires : l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes à la vie active (IPF) sont créés en 1995. Ces deux derniers indicateurs sont complétés par d'autres indicateurs alternatifs : l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH), composé de IPH-1 pour les pays en développement et IPH-2 pour les pays membres de l'OCDE, est créé en 1997 ; l'indicateur du développement technologique (IDT) est créé en 2001 (J. Gadrey, 2002).

L'indicateur du développement humain (IDH) est un indicateur qualitatif défini par le PNUD pour mesurer le développement humain. Il est composé de trois indices composites qui sont l'espérance de vie à la naissance, la scolarisation combinée des jeunes et l'alphabétisation des adultes, le niveau de vie décent.

La relation qui existe entre l'IDH et PIB est triple. Le PIB par tête exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) est un indice dimensionnel qui correspond au niveau de vie décent faisant partie des trois indices composites de l'IDH. Cette première relation permet à l'IDH de tenir compte de la croissance économique en considérant le PIB comme étant un élément quantitatif de comparaison et de classement entre les pays.

PIB et IDH de quelques pays

Pays	IDH	PIB
France	élevé	élevé
Gabon	moyen	moyennement élevé
Soudan	faible	moyen
Lettonie	élevé	moyen

Source : Rapport sur le Développement Humain 2002, tome 1, page 149 à 153.

Remarque : 0,800<IDH<0,942 ► IDH élevé ; 0,511<IDH<0,722 ► IDH moyen ; 0,275<IDH<0,499 ► IDH faible.

Ensuite, le rôle important joué par l'IDH est de mesurer le niveau de développement (alphabétisation, industrialisation, croissance démographique...) atteint par un pays. Enfin, l'IDH, par les indices dimensionnels qui le constituent, permet d'obtenir une meilleure approche du développement par la prise en compte d'éléments qualitatifs comme l'éducation. Mohammed Tamim a montré que plus la population d'un pays est éduquée, plus son développement est assuré.

Le rôle joué par l'Education dans le développement est double. La relation entre éducation et développement est une relation de proportion puisque dans les familles instruites le niveau de vie décent et le niveau

d'instruction permettent d'améliorer la qualité de la vie, de contrôler et de planifier la natalité par les moyens de prévention. Pour M. Tamim, l'éducation joue alors un rôle pivot entre les politiques d'industrialisation, l'organisation sociale et la planification familiale.

Toujours face à des impasses

Le développement humain est complexe à la fois dans sa définition et dans la diversité de cultures et de civilisations sur laquelle repose chaque nation à l'échelle mondiale. Les éléments qui constituent le développement humain mais qui ne sont pas pris en compte dans la formation de l'IDH et de tous les autres indicateurs supplémentaires sont nombreux. Ces éléments sont aussi difficiles à cerner. La création de nouveaux indicateurs par le PNUD ou par d'autres institutions demande un travail ardu parce que la constitution des indices plus ou moins stables, en ce qui concerne par exemple l'aide internationale, la violence et la sécurité, n'est pas encore facile à réaliser.

Un autre problème se pose en ce qui concerne les informations véhiculées par les indicateurs déjà définis et par les méthodes utilisées pour réaliser ces indicateurs (nombre de brevets, nombre d'ordinateurs reliés à Internet, téléphonie et électricité, base de compétence humaine dont la durée de vie de la scolarité et le nombre d'inscription à l'enseignement supérieur dans les filières scientifiques, etc.). Jean Gadrey pense que les informations choisies par les pays « *dépendent fortement de leur propension à surestimer leurs performances ou leur penchant à l'autoflagellation ou à l'auto-évaluation* ».

Il reste maintenant à redéfinir la notion de « *bien-être* » en choisissant d'abord des nations et des systèmes politiques de « référence ». Trois difficultés apparaissent en conséquence. Les politiques d'orientation sont différentes selon les pays. Dans les pays en développement, les politiques économiques visent à atteindre une croissance économique comparable à celle des pays de référence comme la France, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon. Dans les pays membres de l'OCDE définitivement transformés industriellement, la recherche de nouveaux besoins, la définition des nouveaux choix et la satisfaction globale de la communauté vont de pair avec la recherche d'un nouveau cadre de vie étroitement lié aux nouvelles exigences qualitatives et quantitatives imposées par le développement en Occident. Dans la communauté européenne, il se pose le problème de l'élargissement pendant que dans beaucoup de pays en développement les conflits entre ethnies et les guerres incessantes troublent l'ordre social et l'organisation politique.

Les changements et les limites de la mesure du développement sont liés à l'évolution de la notion de « *bien-être* », toujours contestée. D'un sens strictement quantitatif, on se heurte toujours aux impasses créées par la considération et la reconsidération de facteurs plus qualitatifs.

A lire...

Gadrey J., De la croissance au développement : A la recherche d'indicateurs alternatifs, *Futuribles*, n°281, 2002.

Tamim M., *Le spectre du Tiers-Monde*, coll. Economie et Innovation, L'Harmattan, 2002.

Le Point sur...

L'innovation : avec ou sans brevet ?

Blandine LAPERCHE

L'innovation et le brevet entretiennent, tant pour les économistes que dans la réalité économique, des relations contradictoires. Les économistes sont pour une grande partie d'entre eux effrayés par tout ce qui ressemble de près ou de loin à un monopole. Gaspillages, frein au progrès technique, maximisation du profit aux dépens du consommateur... Le monopole serait source de bien des maux. Mais dans certains cas, le monopole peut être utile, notamment s'il s'agit d'inciter l'investissement privé, de soutenir la production de connaissances, l'innovation et la croissance.

Le brevet controversé

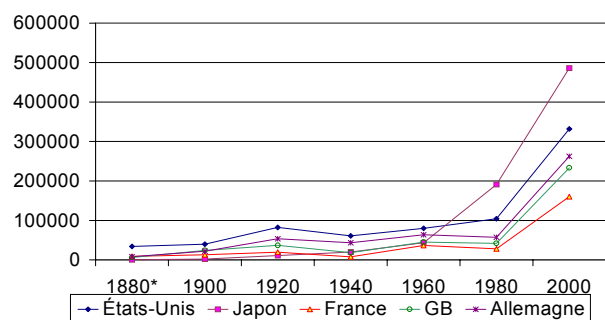
Les écrits de J.A. Schumpeter ont joué un rôle décisif dans la reconnaissance des attributs des pratiques monopolistiques, dont les brevets font partie. Celles-ci, explique-t-il dans *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1947), ont des « fonctions organiques » dans l'ouragan de la destruction créatrice : elles sont une assurance contre le risque, un facteur de propulsion à long terme et un amortisseur de choc utile pour lutter contre les dépressions. Les analyses contemporaines qui intègrent l'innovation dans leur champ d'étude (économistes du changement technique, théories de la croissance endogène) justifient l'usage des brevets en insistant sur l'incitation à l'investissement privé en connaissance (qui risque d'être sous-optimal du fait des externalités), la diffusion des informations scientifiques et techniques et les transferts de technologie, garants du progrès technique à long terme. Mais l'attachement de ces économistes à la libre concurrence est aussi à l'origine, d'une part, de réflexions sur les moyens de rendre ces monopoles temporaires plus efficaces (quelle durée ? Quelle étendue du brevet ?) et d'autre part, de critiques vives qui vont dans leur forme radicale jusqu'à la remise en cause des droits de propriété intellectuelle au profit d'autres moyens de protection plus compatibles avec le fonctionnement du marché : le contrat, l'avance sur les concurrents.

Les faits économiques sont eux-mêmes contrastés. D'un côté, le renforcement des droits de propriété est manifeste : ex. l'accord ADPIC signé en 1994 pour harmoniser les législations nationales pour mieux défendre les droits des détenteurs de brevets dans un contexte de globalisation technologique. Les logiciels, les méthodes commerciales, les séquences génétiques, les substances contenues dans les plantes cultivées par des sociétés autochtones africaines ou d'Amérique de Sud et dont ont appris les vertus thérapeutiques. L'entrepreneur ou plus souvent le groupe multinational peut aujourd'hui se rendre maître et possesseur des œuvres de l'esprit et des prouesses de la nature, grâce au bre-

vet ! Une source de progrès pour certains, de nouvelles formes de (bio)pirateries pour d'autres. Les rôles économiques du brevet se complexifient avec l'histoire et la transformation des structures productives : il était jusqu'au XIXème siècle la récompense de l'inventeur, il est devenu au cours du XXème siècle un outil stratégique pour l'entreprise, auquel s'ajoute, au tournant de ce siècle, un moyen de financement pour la recherche publique.

Le rythme des dépôts et des délivrances de brevets a dans le même temps fortement augmenté, notamment dans les grands pays ou ensembles de pays déposants (Etats-Unis, Japon, Europe). Le schéma ci-dessous retrace pour quelques pays sélectionnés les tendances d'évolution des dépôts de brevets depuis la fin du XIXème siècle. Signalons d'emblée les limites d'une analyse comparative des performances des pays en matière de brevet, de surcroît sur une longue période : d'une part la comparaison des pays est rendue difficile par les différences de législations et de procédures de dépôt ou de délivrance de brevets. D'autre part, l'évolution de ces législations au cours du temps et l'évolution de ce qui est pris en compte dans les statistiques peuvent expliquer une grande partie des hausses ou baisses enregistrées. Ces limites étant données, le graphique ci-dessous met toutefois clairement en évidence l'augmentation très forte du nombre de brevets déposés en particulier à partir des années 1980. Celle-ci s'explique certes en partie par l'accroissement de l'activité internationale en matière de brevets mais d'autres facteurs explicatifs interviennent.

Demandes de brevets déposées 1880-2000
Données OMPI



Notes : 1880* ou année la plus proche.

Les statistiques présentées ici prennent en compte les demandes déposées par des résidents et non-résidents. Les demandes internationales de brevets qui désignent les pays indiqués sont prises en compte en tant que demandes nationales.

Ces raisons sont multiples et ont particulièrement été étudiées pour le cas des Etats-Unis, qui connaissent sur la période 1980-2000 la plus forte augmentation globale du nombre de brevets déposés et délivrés depuis le début du XXème siècle. Les facteurs institutionnels ont longtemps été privilégiés et notamment les mutations

importantes de la législation et de la jurisprudence américaine, mais d'autres facteurs explicatifs sont également avancés comme l'accent mis dans le processus d'innovation sur la recherche appliquée, propice au dépôt de brevet. Des facteurs scientifiques entrent aussi en compte (notamment le développement d'une nouvelle grappe technologique composée des technologies de l'information, des biotechnologies) mais aussi des facteurs d'ordre stratégique (lobby des entreprises pour le renforcement des droits de propriété, rôle des brevets dans les stratégies offensives et défensives des firmes).

L'information : nerf des affaires

La multiplication des brevets engendre la multiplication des questionnements... critiques : le brevet favorise-t-il vraiment la diffusion d'informations ? L'histoire des inventions techniques regorge d'exemples de brevets obscurs, comme par exemple celui de Arkwright pour sa version de la machine à vapeur dans le dernier tiers du XVIIIème siècle et malgré l'affinement des critères de brevetabilité, ce sont aujourd'hui des brevets lourds de plus de 1000 pages qui arrivent sur les bureaux des institutions chargées de les examiner ; de quoi noyer « l'homme de métier » dans les méandres de la technique, retarder l'imitation des inventions et poser la question de l'utilité de l'information diffusée. Le brevet incite-t-il vraiment l'innovation ou est-il une tactique pour ériger des barrières défensives, à l'abri desquelles s'élèvent les chiffres d'affaires ? Ces barrières à l'entrée constituées par l'accumulation des brevets ne sont-elles pas fragilisées par des brevets multiples, larges et peut-être de moins bonne « qualité » : par exemple les brevets récompensent-ils des techniques véritablement « nouvelles » ? Toute dépend de la façon dont est définie la nouveauté... Pour breveter une méthode commerciale automatisée aux Etats-Unis, comme le *One Click Shopping* de Amazon, la nouveauté s'appréhende non pas en référence à la méthode commerciale en tant que telle (ici le fait d'enregistrer les coordonnées des clients pour leur éviter de les taper de nouveau à chaque nouvelle commande), mais aux dépôts de brevets dans ce domaine brevetable depuis peu, etc. Il en est de même pour les autres critères de brevetabilité.

Les transferts de technologie sont-ils plus fluides grâce aux brevets ? Certes, ils promettent un climat de confiance aux relations partenariales (grâce aux échanges croisés de licences) mais ils multiplient les litiges et les procès coûteux, soit un manque à gagner conséquent pour le financement de la recherche. Tous ces questionnements justifient un relâchement du lien entre innovation et brevet établi par les économistes contemporains (souvent du fait de leur analyse modélisée n'acceptant qu'un nombre restreint d'hypothèses) et la prise en compte d'autres éléments de type socio-économique dans l'analyse des origines et des incitations à l'innovation. Ceci est valable pour l'explication de l'accroissement du nombre de brevets déposés et délivrés dans les pays industriels mais aussi pour la détermination des incitations à l'innovation : dans le cas du Viagra par exemple, l'incitation au développement et au lancement commercial (en 1998) ne réside pas seulement dans l'obtention espérée du monopole

temporaire, mais découle aussi de la forte demande sociale et solvable, composée des seniors et autres personnes d'âge mûr rendues artificiellement jeunes.

Pour autant, l'innovation sans les brevets peut-elle exister ? Plus encore, peut-on innover sans prévoir une forme alternative de protection (comme le secret par exemple) ? Certains auteurs considèrent que des modèles d'innovation alternatifs au modèle traditionnel et propriétaire de l'innovation peuvent dans certains cas exister, voire même concurrencer les entreprises en place (voir les écrits par exemple de E. Von Hippel). L'exemple type est celui des logiciels libres, dont le développement repose sur la divulgation continue des codes sources et donc sur des incitations autres que financières – fondée sur la connaissance (envie d'apprendre) et la reconnaissance des membres de cette communauté des informaticiens reliée par le réseau Internet. Si le phénomène des logiciels libres paraît troublant, on peut tout de même s'interroger sur sa pertinence en tant que modèle alternatif « d'innovation ». En particulier, les membres de ces communautés innoveront-ils ou inventeront-ils ? L'innovation constitue, si l'on se réfère à Schumpeter, la mise en œuvre sur le marché de nouvelles combinaisons productives. Or, par définition, il n'y a pas de marché pour les logiciels libres : ils ne sont pas vendus en tant que tels et seuls les manuels d'utilisation de ces logiciels sont l'objet d'une transaction marchande. Il serait alors sans doute plus juste de parler de communauté d'invention ou de création. L'invention et la création, à la différence de l'innovation, reposent sur d'autres motivations que l'argent et le monopole. En témoignent Marie et Pierre Curie, qui, manipulant la Pechblende pour découvrir des substances radioactives, n'ont pas souhaité déposer de brevets sur leurs créations. L'entrepreneur, le groupe industriel sont soumis et contraints à une autre logique et si dans les discours transparaît leur humanisme, dans leurs actes transpirent l'ambition et l'autorité du profit. Lorsque les entreprises s'immiscent dans ces communautés (comme c'est le cas dans le domaine des logiciels libres) n'ont-elles pas des objectifs pragmatiques ? Accroître par exemple leur reconnaissance auprès de ce public averti pour créer des normes de fabrication et de consommation de leurs produits liés ?

Le monopole, temporaire ou pas, est intrinsèquement lié à la concurrence... capitaliste. Ils sont les deux faces d'un même mode de production. L'innovation sans monopole, sans propriété privée, cela serait une innovation qui aurait pour ambition de nourrir la planète entière (rappelons que les besoins alimentaires de celle-ci sont potentiellement satisfaits à plus de 110%) de guérir les populations du globe des maladies pour lesquelles des remèdes existent... Bref, un modèle communautaire, alternatif, basé sur une innovation sociale.

A lire :

- RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET ETUDES ECONOMIQUES, *Propriété industrielle et innovation. Guide et veille*, Série Clichés, L'Harmattan, Paris, 2002.
- B. Laperche, *Le brevet et la nouvelle économie industrielle*, communication aux tables rondes « Management de l'innovation », Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation, 24 janvier 2003 (à paraître).

Les Rendez-vous du Lab.RII

APPEL A COMMUNICATIONS

TABLES RONDES

« Valorisation de la recherche militaire et cycles économiques »

29 et 30 janvier 2004

Lab.RII

Puise dans le réservoir scientifique militaire est-ce une politique publique et une stratégie privée d'accumulation ? Lors de ces tables rondes 6 points particuliers seront discutés :

- L'industriel et le militaire : logiques d'accumulation
- La science et le militaire : logiques d'invention
- Guerres, valorisation et expérimentation : quels enseignements historiques. Le Temps
- Entreprises « duales » et valorisation : la puissance de la « firme globale »
- Technologies « duales » et rétroactions : quels rapports systémiques d'innovation ?
- Propriété industrielle, secret, veille et « raison d'Etat »

Résumé de 3 pages avant le 15 septembre à l'adresse :

Maison de la recherche en sciences de l'homme
Lab.RII
Dimitri UZUNIDIS
21, quai de la Citadelle
59140 Dunkerque – France
uzunidis@univ-littoral.fr

APPEL A COMMUNICATIONS/ CALL FOR PAPERS

Colloque International John Kenneth GALBRAITH

*International Symposium
John Kenneth GALBRAITH*

September, 23-24-25, 2004 – Paris

Galbraith à contre courant contre les courants... La pensée de cet « économiste de la conscience » sera traitée en quatre axes principaux : L'approche contestataire de l'économie politique de J.K. Galbraith ; Les fluctuations économiques du capitalisme interpellent le chercheur sur le rôle régulateur de l'État et de la finance ; les institutions du capitalisme, y compris les firmes se forment et évoluent dans des rapports conflictuels... ; qui se propagent par ondes rapprochées ou par ricochets sur le « Tiers-Monde », avec d'importantes conséquences économiques et politiques.

Résumé de 3 pages avant le 15 mars 2004

Four topics have been defined to study J.K. Galbraith's economic thought: Galbraith's anti-establishment approach of political economy; The economic fluctuations of capitalism invite the scholar to study the regulating role of State and of finance; Institutions, including firms, are shaped and transformed by relations of conflict; These conflicting relations extend over the "Third World" through shock waves or by a roundabout way and provoke dramatic economic and political consequences.

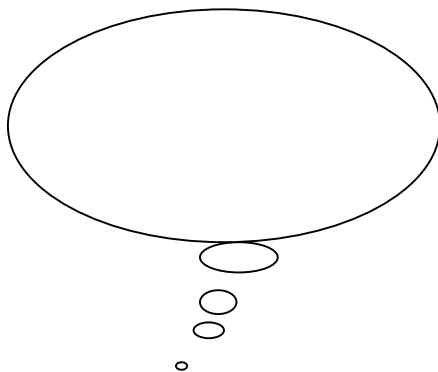
Deadline for communication proposals : march, 15, 2004 (abstract: 3 pages)

Adresse : MRSH - Lab.RII, Blandine Laperche
21, quai de la Citadelle, 59140 Dunkerque – France
laperche@univ-littoral.fr

ANNONCES

website : <http://www-heb.univ-littoral.fr/rii>

Alban GOGUEL d'ALLONDANS



L'Harmattan

Economie et Innovation
INNOVAL

CEREMONIE

Célébration de la coopération scientifique et pédagogique entre le Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation, le Master Entrepreneuriat – Université du Littoral Côte d'Opale et le Groupe I.G.S.

le 15 mai 2003 *sous le haut patronage*

du **Ministère de la Recherche** et

de la **Mairie de Dunkerque**

16h : Maison de la recherche en sciences de l'homme

18h : réception à la Mairie de Dunkerque

Renseignements : Nathalie Mudard

Tél. 03 28 23 71 47

Email : ruee@univ-littoral.fr

« Un économiste n'a rien à craindre tant que les applaudissements »

Alfred Marshall